

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial : consultation publique

Du 5 juin au 7 juillet 2019



Consultation publique : du mercredi 5 juin au dimanche 7 juillet 2019 inclus.

Document 1 - Synthèse

Document 2 - Rapport non technique de l'évaluation environnementale

Document 3 - Avant-propos

Document 4 - Diagnostic - Vulnérabilité au changement climatique

Document 5 - Diagnostic - Consommation énergétique et bilan gaz à effet de serre

Document 6 - Diagnostic - Production d'énergie renouvelable

Document 7 - Diagnostic - Qualité de l'air

Document 8 - Diagnostic - Séquestration carbone

Document 9 - Déclinaison des diagnostics au niveau de la 3CGS

Document 10 - Rapport environnemental

Document 11 - Rapport de la stratégie

Document 12 - Déclinaison de la stratégie

Document 13 - Plan d'actions

Document 14 - Bilan de concertation

Document 15 - Avis MRAE

Document 16 - réponses à l'avis de la MRAE



[Plus d'infos sur le site du Pays Comminges Pyrénées](#)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Publié le 20 mai 2019 (Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016)

Conformément à la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et après avoir délibéré le 20 juillet 2017, la Communauté de communes Cagire Garonne Salat a élaboré un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectifs d'anticiper la fracture énergétique, d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux, la séquestration carbone et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, il est soumis à évaluation environnementale.



Une CONSULTATION PUBLIQUE est organisée
pour recueillir les avis sur le projet de PCAET pendant la période du
mercredi 5 juin au dimanche 7 juillet 2019 inclus

Le dossier soumis à la consultation comprend les documents suivants :

Résumé non technique du PCAET * Diagnostics * Stratégie de transition énergétique
Programme d'actions 2019-2024 * Évaluation environnementale stratégique
Avis de l'Autorité Environnementale * Éléments de réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

Durant la période du 5 juin au 7 juillet 2019, les personnes intéressées pourront :
prendre connaissance du dossier * faire part de leurs observations

- via un formulaire sur le site internet de la communauté de communes www.cagiregaronnesalat.fr
- sur support papier déposé dans les lieux suivants :

Pôle Aspet

Rue Armand Latour
31 160 ASPET
Du lundi au vendredi
9h-12h / 14h-17h

Hôtel Communautaire

15 avenue du Comminges
31 260 MANE
Du lundi au vendredi
9h-12h30 / 13h30-17h

Pôle Saint-Martory

4 rue des Villas
31 360 SAINT-MARTORY
Du lundi au vendredi
9h-12h / 14h-17h

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

À l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.

